

entre 262 à 401 euros charges comprises, mais les prix augmenteront fortement à l'avenir, après rénovation et externalisation au secteur privé. A l'ULB, les tarifs oscillent entre 288 et 431 euros.

Ça, c'est pour les plus chanceux. Vu le nombre restreint de kots universitaires, les étudiants doivent souvent se ruer vers la location en agence, ou plus généralement via particulier. C'est le cas de Dimitri (prénom d'emprunt) qui n'a eu accès à un kot ULB, malgré les 150 km qui séparent le domicile familial de l'université. « Je suis de Spa, mais je ne suis pas allé étudier à Liège parce qu'il n'y avait pas la formation que je voulais. A Bruxelles, mon loyer est de 610 euros charges comprises. » D'après la dernière étude sur le logement étudiant réalisée par le bureau de conseils en immobilier Stadim et Digit Studentlife, le loyer moyen d'un kot étudiant à Bruxelles s'élevait à 430 euros en 2022 (hors charges). En Wallonie, le loyer moyen pour une chambre était estimé à 350 euros, auquel il faut encore ajouter entre 85 et 90 euros de charges mensuels.

Selon le dernier baromètre de la Fédération des agents immobiliers francophones, les loyers ont continué d'augmenter en 2023 et pourraient poursuivre leur ascension d'ici la fin de l'année. Pour contrer le jeu de la surchère, une grille indicative des loyers étudiants vient d'entrer en vigueur, en Wallonie uniquement. « Elle a pour but de fixer un rapport qualité loyer juste, en liant le montant de ce dernier à plusieurs critères dont la localisation, la performance énergétique du bâtiment, sa configuration, son niveau d'équipement ou encore sa proximité aux services et transports », explique le cabinet du ministre du Logement, Christophe Collignon (PS). Grâce à cette grille, les étudiants pourront estimer le loyer d'un logement en Wallo-

nie, mais le propriétaire peut très bien dépasser ce montant indicatif.

4

Les transports (entre 12 et 2.000 euros)

Pour les étudiants qui ne kotent pas ou qui rentrent au domicile familial le week-end, le budget déplacement dépend du moyen de transport choisi, mais surtout de l'âge de l'étudiant. Pour les moins de 25 ans, l'abonnement annuel à la Stib et au TEC est de 12 euros par an. A la SNCB, tout dépend du trajet et de la distance effectués. L'abonnement Verviers-Liège revient à 341 euros l'année. Le Student Multi qui permet cinq allers-retours entre le domicile et l'établissement d'étude est à 19,5 euros. Le tarif du ticket jeune a dépassé la barre des 7 euros en janvier dernier. A contrario, les étudiants âgés de 25 ans et plus ne bénéficient d'aucune réduction. L'abonnement annuel est donc de 499 euros à la Stib, entre 323 et 585 euros au TEC. A la SNCB, pour le même trajet Verviers-Liège, l'abonnement annuel s'élève à 1.705 euros. D'autres étudiants préféreront prendre la voiture pour s'éviter deux heures de transport quotidien.

5

Les extras de la vie étudiante (environ 500 euros)

Que l'on soit en famille ou en kot, les dépenses alimentaires ne sont pas les mêmes. Difficile de faire des réserves ou de mutualiser les coûts, pas toujours facile de se faire à manger correctement en pleine session de blocus. Sans oublier le besoin de socialisation, de sorties (culturelles ou non), autrement dit de faire l'expérience de la vie étudiante. « Ça coûte plus cher de faire des sandwiches que d'être nourri en famille », soutient Florence Vanderstichelen.

chelen. « On tient compte d'un surplus de 400 euros pour se nourrir et la participation à la vie sociale et culturelle. » L'ULiège estime ces coûts à 500 euros par an. Les universités mettent généralement à disposition des étudiants un accès aux infrastructures sportives à moindre coût. Les musées, cinémas, théâtres, etc., proposent des tarifs préférentiels pour les étudiants (à Bruxelles, le pass Cinéville est à 18 euros par mois pour les moins de 26 ans).

Le montant global lié à l'intégration sociale dépend du mode de vie de l'étudiant et des moyens qu'il a à sa disposition. D'après l'étude BDO-Sonocom, en 2019, les dépenses liées aux loisirs (vie sociale, sports, culture) étaient comprises entre 420 et 840 euros par an. « Je dirais que je dépense une vingtaine d'euros par mois maximum, je ne sors pas beaucoup », témoigne Dimitri. « Je vais boire un verre ou deux en terrasse de temps en temps. » Autre étudiante, autres dépenses : « Mes dépenses doivent être de 100, 150 euros par mois », avoue Klea. « Si je commande deux cocktails sur la soirée, ça fait déjà 30 euros de partis. »

En conclusion, le montant d'une année d'étude dépend des études choisies, du mode de vie de l'étudiant, de son âge (plus ou moins de 25 ans), de son statut (boursier ou non), mais surtout du fait qu'il soit en kot ou en famille. Pour un étudiant non koteur, l'estimation réalisée par *Le Soir* table sur 3.100 euros en moyenne. Pour un étudiant koteur, en revanche, il faudra compter en moyenne 7.600 euros. Un montant qui peut très facilement grimper à plus de 10.000 euros à Bruxelles, uniquement pour les frais directement liés aux études.

* Les montants sont des estimations sur une base annuelle pour un étudiant résidant en Belgique ou au sein de l'Union européenne.

l'experte « Ce n'est pas aux établissements de prendre en charge le coût de la vie »

ENTRETIEN

C.H.N

Florence Vanderstichelen, directrice du service d'aide aux étudiants de l'UCLouvain, insiste sur l'importance de distinguer le coût de la vie et les dépenses inhérentes à la vie d'étudiante. « Les coûts de la vie, que l'on soit étudiant ou non, on doit y faire face. » Elle plaide pour des aides plus ciblées, qui vont directement à celles et ceux qui en ont besoin. Car « encore trop d'étudiants n'ont pas connaissance des aides mises à leur disposition ».

Comment distinguer coût des études et coût de la vie ?

Ce sont deux logiques différentes. Le coût des études reprend uniquement les dépenses inhérentes aux études supérieures et à la vie étudiante. A savoir : les droits d'inscription, le logement si l'étudiant ne vit plus en famille, les frais académiques, les déplacements et les frais spécifiques liés à la vie étudiante. Les fédérations étudiantes, elles, comptent toujours le coût de la vie. Les coûts de la vie, que l'on soit étudiant ou non, on doit y faire face. Si le jeune n'a pas de moyens de vivre au quotidien, de se nourrir, de se soigner, il y a des mécanismes pour l'aider, notamment le CPAS. Il ne faut pas se tromper de budget. Ce n'est pas aux établissements d'enseignement supérieur de prendre en charge le coût de la vie. Le glissement peut être facile. Depuis la crise sanitaire, les établissements se mouillent davantage, c'est vrai, notamment au niveau des aides alimentaires, mais il faut rester attentif aux missions de chacun.

A combien s'élève le montant d'une année d'étude ?

Le coût des études est extrêmement variable d'un étudiant à l'autre. Prenons le cas d'un étudiant qui a une allocation d'étude (bourse) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) couvrant l'entièreté de ses frais académiques, qui ne paye pas de droits d'inscription et qui ne kote pas. Pour cet étudiant, le coût des études est quasi nul. A l'inverse, pour un étu-

diant qui ne bénéficie d'aucune aide, qui paye des droits d'inscription de 835 euros, qui a un kot à 400 euros par mois, des frais académiques, on monte facilement à plusieurs milliers d'euros (environ 7.500 euros).

Faudrait-il réduire le prix du minerval, comme le demande la Fédération étudiante ?

Non (sourire). Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il faut augmenter les droits d'inscription. Mais, pour beaucoup de familles, le coût des études est vraiment faible en Belgique et pour d'autres, c'est beaucoup trop élevé. Donc, je plaide toujours pour des aides différenciées en fonction des revenus. Aider encore mieux les étudiants qui en ont besoin, oui. Diminuer le coût pour des familles qui ont les moyens, non. En revanche, il faut faciliter l'accès aux aides disponibles, idéalement rendre ces aides automatiques. L'une des difficultés actuelles, c'est la lenteur du traitement qui nécessite que les étudiants avancent les dépenses.

Justement, quelles sont ces aides ?

Du côté de la FWB, il y a la politique des allocations d'étude (dont le montant varie de 400 à 5.000 euros) qui permet, entre autres, une réduction, voire une gratuité des droits d'inscription. Il est question de réformer cette politique pour faciliter la procédure. Ensuite, les établissements d'enseignement supérieur reçoivent un subside de la FWB qui doit, en grande partie, être alloué aux aides individuelles. Tous les étudiants qui échappent aux allocations d'étude et qui ont des difficultés socio-économiques peuvent être aidés par leur établissement via ce subside ou via le budget propre de l'établissement. A l'UCLouvain, ces aides vont de quelques centaines d'euros à 6.500 euros. Nous partons de l'analyse des ressources de l'étudiant aujourd'hui et pas il y a deux ans comme pour les allocations d'études. A côté de ces aides directes, les établissements peuvent proposer des épiceries solidaires, une crèche pour les enfants des étudiants, un parc immobilier pour jouer sur le prix du marché, des soins psychologiques gratuits, etc. Encore trop d'étudiants n'ont pas connaissance des aides mises à leur disposition. D'autres n'osent pas demander de l'aide et préfèrent jobber. Pour l'allocation d'étude, l'idéal serait qu'il ne faille pas la demander et qu'elle soit accordée automatiquement. L'administration a accès à toutes les informations nécessaires pour le faire. A tous les jeunes qui ont des difficultés : n'hésitez jamais à activer les aides qui sont à votre disposition. Aucun jeune ne devrait se dire qu'il ne peut pas entamer des études parce qu'il a des difficultés financières.



Si le jeune n'a pas de moyens de vivre au quotidien, il y a des mécanismes pour l'aider, notamment le CPAS. Il ne faut pas se tromper de budget

Florence Vanderstichelen
Directrice du service d'aide
aux étudiants de l'UCLouvain

